

RCS : DIJON
Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 D 80148
Numéro SIREN : 380 101 774
Nom ou dénomination : SCP DE COMMISSAIRES AUX COMPTES ANDRE ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2019 sous le numéro de dépôt 18388



SCP DE COMMISSAIRES AUX COMPTES ANDRE & ASSOCIES
Société civile professionnelle au capital de 38 175 euros
Siège social : Avenue Charles de Gaulle & Rue Buffon – 21200 BEAUNE

380 101 774 RCS DIJON

(la « Société »)

**DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EXPRIMEES
DANS UN ACTE DU 21 OCTOBRE 2019**

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le 15 NOV. 2019
sous le n°A

18388

Au siège social,
Le vingt-et-un octobre deux mille dix-neuf.

LES SOUSSIGNES :

- **Monsieur Thierry ANDRE**, demeurant 22 Avenue du 8 septembre 1944 à BEAUNE (21200), détenteur de la pleine propriété de 254 parts sociales,
- **Monsieur Gérald CANTOS**, demeurant Chemin des Carrières à MAGNY (CJ) JUILLY (21700), détenteur de la pleine propriété de 160 parts sociales,
- **Monsieur Armel CHEVRIAUT**, demeurant 5 Impasse sous les Vignes à BART (25420), détenteur de la pleine propriété de 160 parts sociales,
- **Monsieur Edouard DINKEL**, demeurant 11 Chemin des Amandiers à BEAUNE (21200), détenteur de la pleine propriété de 160 parts sociales,

- **Monsieur Frédéric BOULEUC**, demeurant 3 Boulevard des Sablons à NEUILLY SUR SEINE (92200), détenteur de la pleine propriété de 160 parts sociales,
- **Monsieur Laurent FOURNIER**, demeurant 26 Rue Marguerite Bourcet à DOLE (39100), détenteur de la pleine propriété de 124 parts sociales,

(les « Associés »),

APRES AVOIR EXPOSE :

- 1- Qu'ils agissent en qualité de seuls associés de la Société.
- 2- Que Monsieur Thierry ANDRE est par ailleurs (co)Gérant de la Société et intervient également es qualité au présent acte aux fins notamment d'opposabilité des décisions qu'il contient à la Société.
- 3- Que l'article 1854 du Code civil énonce que les décisions d'associés peuvent résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte.

UK h Ac s h

- 4- Que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

STATUENT SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Nomination d'un nouveau (co)Gérant en remplacement d'un (co)Gérant démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités.

SONT CONVENUS DE PRENDRE LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

Les Associés, prenant acte de la démission de Monsieur Jean-Claude ANDRE de son mandat de (co)Gérant à compter de ce jour, nomment en qualité de nouveau (co)Gérant, à compter de ce jour et pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Edouard DINKEL, né le 20 novembre 1980 à REMIREMONT (88200), de nationalité française, demeurant 11 Chemin des Amandiers à BEAUNE (21200).

Le (co)Gérant ainsi nommé exercera ses fonctions conformément aux dispositions des statuts de la Société.

Son éventuelle rémunération sera fixée ultérieurement.

DEUXIEME DECISION

Les Associés décident de donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

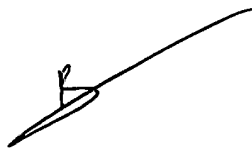
oOo

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés et le (co)Gérant de la Société. Le présent acte sera en outre consigné sur le registre des procès-verbaux des décisions collectives des associés tenu au siège social de la Société.

Monsieur Thierry ANDRE



Monsieur Frédéric BOULEUC



Monsieur Gérald CANTOS



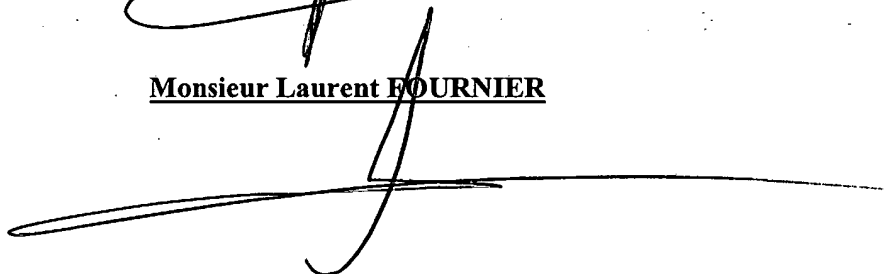
Monsieur Arnel CHEVRIAUT



Monsieur Edouard DINKEL¹

Monsieur Laurent FOURNIER

Bon pour acceptation des fonctions de gérant



¹ Signature à faire précéder de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Gérant ».